

l'examen, au point de vue militaire, des actes du gouvernement de la Défense nationale; elle a trait aux opérations militaires de l'armée de l'Est et de l'armée des Vosges.

Les conclusions du rapport sont excessivement dures pour le général Garibaldi. M. Perrot s'était attaché à les justifier par les preuves les plus irrécusables; aussi la plus grande partie du volume (600 pages sur 800) se compose de documents venant à l'appui des assertions de l'auteur.

Le gouvernement belge est très-préoccupé en ce moment de l'agitation fomentée par les membres de l'Internationale. Vermersch et plusieurs meneurs du parti démagogique ont récemment été expulsés de Belgique. Ces faits ont provoqué chez les membres de l'Internationale de vives protestations.

Des affiches placardées dès samedi dernier, à Bruxelles, annonçaient qu'un meeting aurait lieu le lundi suivant 30 novembre pour protester contre les expulsions des étrangers. Les organisateurs du meeting se proposaient de se rendre en masse vers l'hôtel du ministère de la justice et de « protester sous les fenêtres » de l'honorable ministre de la justice.

L'autorité, informée de ces projets, avait pris des mesures pour réprimer tout désordre. La police veillait, les troupes étaient consignées. On n'a pas eu heureusement de désordres à réprimer. La réunion se composait d'environ 200 personnes. Au bureau siégeaient les leaders habituels de l'Internationale. Plusieurs discours ont été prononcés par eux au sujet des expulsions, et chacun d'eux a soumis à l'Assemblée une proposition de protestation. L'un voulait, par voie d'affiches et de placards, inviter le peuple à se réunir sur la Grand-Place. Un autre proposait de rédiger une protestation écrite qui serait adressée au ministre de la justice. Un troisième voulait que, chaque fois qu'un expulsé serait conduit à la frontière, on l'accompagnât jusqu'aux limites de la ville en chantant la *Marseillaise*. Finalement, après avoir entendu encore d'autres propositions, l'assistance a décidé qu'elle se bornerait à adresser au ministre une protestation écrite.

M. de Bismarck ne se repose pas : en trois jours il a trouvé le moyen d'attaquer violemment l'Alsace-Lorraine, tout le parti catholique allemand, enfin le Saint-Siège. Chacun a eu son tour. Aux provinces annexées, M. de Bismarck a dit sans détours qu'elles étaient profondément corrompues et qu'il faudrait une discipline de fer pour les régénérer; il accusé le parti catholique allemand de complicité dans l'attentat Kullmann; quant au Saint-Siège, son crime est plus grave encore : il paraît qu'il a été, en 1870, un des instigateurs de la guerre entre la France et la Prusse, et que c'est en partie sur lui que doit retomber la responsabilité de ce sanglant conflit. Nous avons cru jusqu'ici que la candidature du prince de Hohenzollern avait seule provoqué les hostilités. Mais M. de Bismarck a une manière particulière d'écrire l'histoire. « Je puis prouver ce que j'avance », a-t-il dit, et j'espère, à propos de cette affaire, me retrouver encore avec mes contradicteurs dans l'enceinte du Parlement prussien. » Nous attendons les preuves de M. de Bismarck avec la plus vive curiosité.

(Journal des Débats.)

L'Ordre a publié une lettre de M. Victor Duruy, ancien ministre de l'instruction publique, adressée à M. Laboulaye, rapporteur du projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Dans cette lettre, M. Victor Duruy relève très-vivement ce passage du rapport de M. Laboulaye : « Pendant toute la durée de l'Empire on a fait peu de chose pour l'enseignement supérieur. »

L'ancien ministre établit par une longue énumération des mesures dont l'Empire a pris l'initiative pour les trois ordres d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, et finit en rappelant qu'au moment où l'Empire a succombé, tout un plan de réorganisation de l'enseignement supérieur était sur le point d'être mené à bonne fin.

M. Laboulaye a adressé la réponse suivante à M. Duruy :

Monsieur et très-honoré confrère,

Je ne voudrais pas être injuste avec un régime tombé, ni méconnaître les services que vous avez rendus comme ministre de l'instruction publique; mais, en vérité, il me semble que j'étais plus que

dans mon droit en disant à la tribune cette parole qui vous a blessé : « Pendant toute la durée de l'Empire, on a fait peu de chose pour l'enseignement supérieur. » Le triste état de nos Facultés est là pour attester que je n'ai parlé qu'avec modération; s'il en fallait une autre preuve, je la tirerais de votre lettre même. Vous nous donnez le programme de tout ce que l'Empire devait faire pour l'enseignement supérieur; cela ne montre que trop clairement qu'à l'exception de l'Ecole des hautes études, fondation excellente et qui est votre œuvre, l'Empire n'avait rien fait.

Je trouve tout naturel que vous défendiez le gouvernement que vous avez honorablement servi; je me serais donc gardé de répondre publiquement à votre lettre si je n'y trouvais une allusion à ma personne, allusion qui n'a pas le moindre fondement.

Vous n'ignorez pas, me dites-vous, qu'un magnifique encouragement devait être donné, au 15 août 1870, à tous les hommes de science, etc. Et la *Liberté* souligne cette indication en mettant en note : « On sait que M. Laboulaye était compris dans le décret qui appelait au Sénat plusieurs hommes considérables que les réformes libérales de 1870 avaient rapprochés de l'Empire. »

On vous a trompé, mon cher confrère; je n'ai jamais rien su de ce que l'Empereur voulait faire au 15 août 1870. Ce que je sais, ce que vous pouvez savoir comme moi, c'est que les journaux ont publié cette liste de futurs sénateurs, trouvée aux Tuileries; mon nom n'y figure pas; ou du moins aucun journal ne l'a cité.

Qu'on n'ait jamais songé à me faire sénateur ou que, par des raisons que tout honnête homme comprendra, j'aie décliné cet honneur, cela importe peu au public; mais ce qui m'importe beaucoup, c'est que personne ne puisse mettre en doute la sincérité de mes paroles. Quand je disais à mes auditeurs qu'on essayait de soulever contre moi : « Je ne suis pas et je ne serai pas sénateur, » je disais la vérité tout entière, et j'ai quelque peine à comprendre qu'on se permette à mon égard une insinuation que rien ne justifie. J'ai accepté les réformes libérales de l'Empire comme une restitution, comme nous faisant l'économie d'une révolution; j'ai soutenu le plébiscite, comme une procédure essentiellement démocratique; je l'ai fait à mes risques et périls; j'ai pu me tromper on peut me reprocher mon aveuglement, dans lequel je persiste; mais personne n'a le droit de faire entendre que j'aurais accepté une récompense pour avoir défendu ce que je croyais l'intérêt du pays. En pareil cas, une récompense est un marché, et j'ai trop haute opinion de vous, mon cher confrère, pour supposer un instant que sur ce point vous ne pensiez pas comme moi. Je suis sûr que vous serez le premier à reconnaître que la note de la *Liberté* donne à votre lettre un sens blessant qui n'est pas et qui ne peut pas être dans le texte.

Vous me pardonnerez de défendre mon honneur; c'est la seule force du professeur et du député, et j'y tiens.

Recevez, etc.

ED. LABOULAYE.

M. Duruy a répliqué ainsi qu'il suit à M. Laboulaye :

Monsieur et très-honoré confrère,

En rappelant que l'Empereur avait eu l'intention de faire entrer au Sénat, le 15 août 1870, quelques-uns des hommes qui avaient bien servi le pays par leurs travaux scientifiques, je présentais un argument à l'appui de ma thèse, ou plutôt de ma démonstration que l'Empire voulait aider au progrès des hautes études par tous les moyens dont un gouvernement dispose. Je n'ai rien voulu dire de plus; mais j'ajouterai que ce projet de décret, bien loin d'être un marché, comme vous l'appelez, était rigoureusement conforme au principe du régime constitutionnel; que les choses se passent ainsi dans « la libre Angleterre », où l'opposition sait devenir, à son heure, ministérielle; qu'enfin cette mesure honorait à la fois le gouvernement qui la prenait et ceux qui en étaient l'objet, lors même qu'ils auraient été résolus, comme vous, mon cher confrère, à n'en point accepter les effets.

Mes fonctions m'ont souvent fourni l'occasion de solliciter du souverain des récompenses sous bien des formes; je puis vous assurer que ce n'était jamais une faveur qui était faite, mais une dette que le prince et son ministre croyaient payer.

Recevez, etc.

V. DURUY.

LE RENOUVELLEMENT NATUREL

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale de Bordeaux se composait, d'après le gouvernement de la Défense nationale, de 768 députés : 750 pour la France continentale et la Corse, 18 pour l'Algérie et les colonies. Les cessions de territoire que l'on

a dû faire à l'Allemagne ont réduit le nombre légal de sièges à 731, savoir : 713 pour la métropole et 18 pour les colonies.

Mais les députés de la Lorraine ayant pour la plupart repris leur démission, le nombre des membres qui représentent cette partie du territoire est supérieur de 7 à ce qu'il devrait être d'après les lois électorales actuellement en vigueur. Au 6 août 1874 le nombre des sièges occupés ou vacants, mais devant être remplis à la suite d'élections ultérieures était de 738.

Etant parvenu à nous procurer les années de naissance de 731 représentants siégeant lors de la prorogation ou nommés depuis cette époque, nous avons totalisé leurs âges et nous sommes arrivés à des résultats que nous ne croyons pas dépourvus d'intérêt.

Il n'y a que 12 représentants qui soient nés avant l'année 1880. Il n'y en a non plus que 12 qui soient nés après l'année 1840.

La somme des âges des 12 plus âgés est de 839 ans et la somme des âges des 12 plus jeunes n'est que de 410 ans.

Le membre le plus âgé est né en 1792 et le membre le plus jeune en 1847, ce qui fait une différence de 55 ans.

L'année qui a vu naître le plus de membres est celle de 1812, où 32 représentants ont vu le jour.

L'Assemblée, prise dans son ensemble, n'aura pas moins de 41,236 ans au 1^{er} janvier 1875, ce qui donne un âge moyen de 56 ans, 8 mois et 20 jours.

On peut donc dire que l'Assemblée nationale est née le 10 avril 1819. C'est, si nous ne nous trompons, le moment où Benjamin Constant attaquait devant la Chambre des députés d'alors les lois sur la presse, destinées à remplacer la censure, préventive qui avait été établie.

Les tables de mortalité de Deparcieux et de DuVillars permettent de tirer quelques résultats utiles des chiffres précédents qui ne sont pas, comme on pourrait le croire, des résultats de simple curiosité.

À l'âge de 56 ans, la durée de la vie moyenne peut être considérée comme étant de 16 ans, 8 mois environ. Il en résulte que la moitié des membres actuels de l'Assemblée doit mourir inévitablement avant le mois d'octobre 1891.

Si le système présenté par M. Emile de Girardin était adopté, et si l'Assemblée continuait son mandat jusqu'en 1880, les mêmes tables nous donnent le moyen de prévoir quel serait le nombre de vacances auxquelles la mort donnerait lieu de pourvoir.

On peut admettre que jusqu'à cette époque, c'est-à-dire depuis le 1^{er} janvier 1875 jusqu'au 1^{er} janvier 1881, l'Assemblée doit perdre 126 de ses membres par voie de décès naturel, sans parler des vides exceptionnels que peuvent créer la mort violente, les suicides, les démissions, les condamnations, les déclarations de vacances, les assassinats, les accidents de toute nature dont il y a des exemples dans l'histoire des Assemblées.

Pour montrer qu'il n'y a rien d'exagéré dans notre calcul, nous demanderons la permission d'ajouter que le nombre de décès enregistrés depuis le 8 février 1871 jusqu'au 6 août 1874, n'est pas moindre de 54. On y comprend, il est vrai, 3 suicides, nombre énorme si on le rapporte à celui de la population en bloc, même de la ville de Paris.

Il n'y a donc aucune exagération à supposer que le nombre des vacances réelles auxquelles les électeurs devront pourvoir, si la proposition de M. de Girardin est acceptée, ne sera pas moindre de 200.

Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur la solution du célèbre publiciste, ce résultat numérique est digne de fixer l'attention.

Le nombre des membres qui n'ont pas d'engagements définis, soit avec la droite, soit avec la gauche, nous paraît trop considérable pour qu'il y ait lieu de se demander dans quelle proportion la mort frapperait les deux grandes sections parlementaires, dans l'hypothèse que nous analysons.

Ce qu'il importe de bien comprendre, c'est que l'Assemblée, dont l'âge augmente d'environ deux années par jour, ne saurait prolonger son mandat sans donner à l'opinion publique un moyen de se faire largement représenter. Les vides créés par la mort naturelle devenant de plus en plus fréquents, l'Assemblée finirait, à la veille de sa réélection, par devenir l'expression de l'opinion régnante, de sorte que la Constitution définitive pourrait, sans en préjuger la nature, se faire presque sans transition. — W. DE F.

(L'Illustration.)

L'AGENT VINCENZINI, LE GARDE CHAMPÊTRE SALASE ET LE CURÉ CAFFORT.

Les trois noms que nous venons de placer en tête de cet article sont inscrits au martyrologe des conservateurs de l'ordre social, c'est-à-dire des défenseurs du droit et de la liberté humaine. Après Vincenzini, l'agent de police traîné sur la claie par une populace furieuse, insulté, abreuvé d'outrages, puis jeté à la Seine, et donnant à tous — aux furieux qui l'avaient traîné aux gémonies, aux lâches qui avaient regardé faire — le spectacle de l'agonie glorieuse d'un des plus modestes fonctionnaires de l'ordre social, martyr du devoir; après Salase, le garde-champêtre de Pia, traîné à la lucarne d'un grenier par un des égorgeurs du 4 septembre disant à la foule : « Le voulez-vous par la tête ou par les pieds, par la trappe ou par l'échelle ? » puis, lâchement assassiné, au moment où, se rendant à l'ajonction d'un de ses bourreaux : « Descends, vieux soldat ! » il exposait à la vue de tous sa mâle figure d'un soldat sans peur et sans reproche; après ces deux victimes, nous devons, pour compléter cette trilogie des défenseurs de l'ordre social, mettre en scène un simple curé de village, l'abbé Caffort, l'un de ceux dont Bossuet a dit : « Ils appartiennent à ces humbles sur qui Dieu aime à arrêter sa vue. »

À Palalda, comme à Pia, petit village des Pyrénées-Orientales, l'insurrection du 4 septembre mit en surface tous les appétits, toutes les convoitises, toutes les passions honteuses de la défense organisée de l'ordre social maintenant en profondeur. Les républicains, les hommes de désordre, contenus depuis vingt années, virent dans la chute de l'Empire l'avènement des nouvelles couches sociales. Cambolieu, ancien maire de cette commune, chef du parti radical, apprend la nouvelle de la déchéance de l'Empire; il amène aussitôt ses amis sur la place publique; la terreur se répand, et tous ceux qui de près ou de loin avaient appartenu par leurs fonctions ou leurs opinions au régime tombé, prennent la fuite ou s'enferment dans leurs maisons. Il est nuit, les coups de feu se mêlent aux vociférations, aux chants, aux cris de : « Vive la République ! »

Cambolieu, son fusil à deux coups sur l'épaule, excite ces forcés. Suivi de sa bande, il se rend chez le buraliste Paységnr. La foule envahit le bureau de tabac. « Nous sommes en République ! s'écrie Cambolieu; toi, tu es de l'ancien régime. » Le malheureux buraliste se retire en tremblant, avec sa femme et ses enfants dans l'arrière-boutique; gardé à vue, il est maintenu en état d'arrestation.

Cambolieu entraîne la foule chez le maire Colomines, et, à grands coups de bâton, ébranle la porte. Son neveu se présente en chemise. — « La République est proclamée; que ton oncle me donne l'écharpe et le sceau de la mairie ! s'écrie Cambolieu; dépêche-toi, ou j'enfoncerai la porte. Et la clef de la mairie, ajoute-t-il ? — Elle est à la maison d'école, répond Guillard. »

La mairie est envahie. Un des compagnons de Cambolieu s'empare du tambour et en bat avec frénésie. Jean Cambolieu ceint l'écharpe du maire, un autre s'empare de l'écharpe de l'adjoint Ribes. Alors commence à travers tout le village la proclamation solennelle du nouveau régime. Le tambour battait; Jean Cambolieu, François Alduy et vingt autres, tous armés de fusils, ouvraient la marche. La foule suivait tumultueuse, criant, gesticulant et menaçant ceux dont la foi républicaine pouvait être suspectée. Aux couplets de la *Marseillaise* succédait le : *Ça ira!* et les cris de : « Vive la rouge ! à bas la carдинаlle ! »

Au milieu de ces saturnales, le jour vient enfin. Cambolieu se proclame président de la République de Palalda. L'autorité du curé lui porte ombrage. Il entraîne la foule vers le presbytère, où, pendant la nuit, il avait placé des sentinelles pour l'empêcher de fuir. Les cris de mort retentissent contre le curé. De grands coups sont frappés à sa porte. Des coups de fusils sont tirés en l'air; deux balles dirigées contre sa maison font voler le plâtre de la fenêtre en éclats. Cambolieu sait que le curé est un homme énergique et résolu, il achève d'ameuter la populace contre lui.

La porte de la maison curiale résiste aux coups qui lui sont portés. Le curé Caffort entrouvre sa fenêtre et demande la cause de cette agression.

— Citoyen Caffort, s'écrie Cambolieu, ouvre au nom des autorités nouvellement constituées!

— Je n'ouvrirai, répondit le curé, que si vous voulez respecter ma personne, ma servante et mon pauvre mobilier.

Joseph Cambolieu et d'autres le mettent en joue avec leurs fusils. M. Caffort se retire précipitamment.

— Cours me chercher ton pal en fer, s'écrie Jean Cambolieu, de plus en plus surexcité.

Le pal demandé arrivé enfin; Cambolieu en porte un premier coup contre la porte, d'autres frappent à coups redoublés avec des pierres.

M. Caffort, voyant sa porte près de céder, se décide à ouvrir. A peine est-il sur le seuil que deux hommes le saisissent. Jean Cambolieu tirant une corde de sa poche, la lui passe autour du cou; Pierre Payrou aide à l'attacher, tandis que Joseph Cambolieu et Pierre Vilacèque maintiennent le prisonnier. La foule entoure le curé et veut le forcer à crier: « Vive la République! » — Si vous voulez une république sage et modérée, leur dit-il, je pourrai crier: « Vive la République! » mais celle que vous inaugurez est trop barbare pour que je puisse l'aimer. Se voyant lié comme un malfaiteur, il ajoutait: « Je suis semblable à Notre-Seigneur Jésus-Christ entraîné par les Juifs. »

On l'amène, un de ces furieux tirant la corde par devant, Jean Cambolieu la tirant par derrière. D'autres, l'arme au bras, accompagnent le prisonnier, le sabre au côté et agitant le drapeau rouge qu'arborera plus tard la Commune de Paris. Devant le malheureux curé marche un ami de Cambolieu, faisant retentir sur la trompette ses plus joyeuses fanfares. Un autre s'est précipité au clocher; là il sonne le glas funèbre, entremêlant ses lugubres notes de la traditionnelle farandole en usage dans le pays.

M. Caffort était tirailé dans tous les sens et se plaignait d'être trop serré par les cordes. On lui répond: « Quand je tire mon âne, f... cochon, il ne se plaint pas. » Cependant la foule consent à relâcher ses liens. On arriva sur la place; Isidore Artus fils tenait le curé avec son fusil en joue par derrière. Les injures les plus grossières étaient prodiguées à ce malheureux prêtre. On le fouilla et on trouva deux pistolets dans sa poche. On saisit ces armes et on l'enferma dans une pièce qui sert d'abattoir les jours de marché, réduit obscur, infect et humide, sans parquet, rempli de décombres. Deux sentinelles armées montent la garde devant la porte; d'autres insulteurs jettent au prisonnier des coquilles de noix et des débris de pommes de terre.

On fouille le presbytère et on apporte à Jean Cambolieu, qui s'était érigé en grand juge, tous les papiers qu'on y trouve.

Le bruit de l'arrestation de l'abbé Caffort s'est répandue dans les environs. Une bande d'hommes armés, Cambolieu en tête, montre, aux gens qui sont accourus, le curé Caffort comme on montre au public une bête curieuse.

Que faire du curé? On décide de le traîner à Amélie, bourg voisin. « C'est au pays tout entier de le juger! s'écrie Cambolieu avec emphase. » Le cortège se reforme, les clairons et les tambours prennent les devants et font leur entrée triomphale dans Amélie.

Les notables d'Amélie, le docteur Forné en tête, refusent de s'associer à ces violences. La foule tumultueuse se décide en grommelant à reprendre la route de Palalda. Deux gendarmes, qui avaient ordre de faire relâcher le curé, arrivent sur ces entrefaites. Leurs efforts sont impuissants; ils sont insultés, et, devant cette foule avinée, hurlant et ne voulant entendre aucun conseil, ils prennent le parti de se retirer.

Ne sachant plus que faire du malheureux curé et sentant venir « le gendarme de Dieu », on se décide à le relâcher, mais on proclame qu'il sera chassé de la commune. Un concilia-bule se forme: le curé signera l'engagement qui suit, destiné à mettre ses bourreaux à l'abri de toute poursuite: « Je soussigné, Joseph Caffort, déclare que rien dans le presbytère ne m'a été pris. Je prends l'engagement formel de ne revenir à Palalda que si j'y suis rappelé. »

— Vous avez deux heures pour déménager, lui dit Jean Cambolieu.

Quatre hommes armés de fusils accompagnent partout le curé et font bonne garde autour de lui.

Pendant ce temps, une proclamation était affichée dans le village, ordonnant à tous les hommes valides de se rendre en armes sur la place, « sous les peines légales, » pour assister à l'expulsion du curé.

Vers trois heures, M. Caffort est entraîné hors de son presbytère. Arrivé aux limites de la commune, la foule s'arrête.

L'abbé Caffort objecte qu'il est sans argent, sans ressources, sans asile; il réclame timidement à Cambolieu cent francs qu'il lui a prêtés et qui constituent toute son épargne.

— Nous sommes en république, répond cyniquement Cambolieu.

Le pauvre desservant de paroisse partit allant droit devant lui, calme, silencieusement intrépide, comme ceux qui vont dans la voie du Seigneur, sans la permission duquel il ne peut tomber un seul cheveu de notre tête.

Puis, se retournant à la manière des premiers apôtres, il s'écria: « Gens de Palalda, vous avez commis aujourd'hui une mauvaise action, prenez garde d'en être punis! »

La foule répondit par un grand cri: « Vive la République! »

Celui qui n'avait, suivant le conseil de l'Evangile, qu'un manteau et une paire de souliers, n'a plus revu Palalda, sa petite maison presbytériale, son modeste jardin.

Nous le retrouvons à l'audience, montrant comment se vengent les hommes de sa trempe: « Messieurs, a dit le curé Caffort, après avoir déposé, avant de me retirer, je me permets de dire au conseil que tous les accusés ont été mes paroissiens. Je leur pardonne de grand cœur toutes les injustices qu'ils ont pu me faire dans un moment d'exaltation, et je supplie le conseil, dans le cas où il les croirait coupables, de se montrer indulgent à leur égard. »

Qu'ils survivent ou qu'ils meurent, les hommes de cette trempe persévèrent jusqu'à la fin. On peut dire de ces humbles martyrs: *Spes illorum immortalitate plena est*: leur espérance est pleine d'immortalité; car sans parler des choses de la vie future, la patrie n'oubliera jamais leur mémoire.

Quant aux insulteurs, quant à ceux qui applaudissent et qui affectent de mettre au pilori des prêtres, des agents de police, des gardes-champêtres, tous les gardiens de l'ordre social, l'histoire fera justice de leur insulte, et le temps n'est pas éloigné où, suivant l'expression d'un poète, nous aurons, nous, défenseurs de l'ordre social et de la paix publique,

Assez de pilori pour faire une épopée.

(Liberté).

Chronique locale

et méridionale.

M. Dreyss, recteur de l'Académie de Besançon, est nommé recteur de l'Académie de Toulouse.

Avant d'être nommé recteur à Besançon, M. Dreyss était professeur d'histoire à la Sorbonne.

Par décret du 7 décembre, est nommé: Suppléant du juge de paix du canton de Saint-Céré, M. Murat (Jean), maire, en remplacement de M. Trassy, décédé.

Le 9 de ce mois, M. le Commissaire de police de Cahors a continué la visite chez les épiciers, il a constaté que, malgré la publicité donnée à la première contravention constatée, 10 épiciers avaient fortement additionné leur café de chicorée et de glands doux.

St-Vincent, le 40 décembre 1874.

Monsieur le Gérant,

Je viens de lire l'article de St-Vincent que vous avez inséré au numéro du 5 courant. Cet article laisserait croire que pour être nommés membres du Conseil municipal, les républicains qui ont été élus ont été obligés de faire des concessions quant à leurs opinions.

Il ne fut pas question d'opinions politiques dans nos élections municipales. Deux listes étaient en présence; l'une connue sous le nom du maire actuel, l'autre sous le nom de liste de l'ancien maire. Cette dernière est sortie triomphante de l'urne.

Chaque élu a conservé ses opinions; c'est à tort que le journal le *Republicain du Lot* a annoncé le triomphe de la République, attendu que les élus du Conseil municipal de St-Vincent sont, pour les deux tiers, connus comme non républicains.

Le soussigné proteste contre l'insertion de l'article du journal le *Republicain du Lot*, et a l'honneur d'être, Monsieur, votre tout dévoué.

GUILLOU, ancien maire.

C'est hier, 9 décembre, entre trois et quatre heures du matin, qu'à dû commencer le passage de la planète Vénus sous le Soleil. Mais ce passage n'était pas visible en France.

Il devait se produire surtout en Asie. Dans l'hémisphère boréal, depuis la Perse jusqu'au lac de Baïkal (Sibérie), et du lac Baïkal aux extrémités de la Chine et du Japon. La Russie, à elle seule, a établi vingt-sept stations pour l'observation du phénomène. La France, l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis en auront quinze, distribuées sur une longue ligne.

Dans l'hémisphère austral où le continent manque, les astronomes ont été obligés de s'établir sur des îles presque désertes, telles que: Kerguelen, Saint-Paul, Hobart-Town. Quelques-uns se sont rendus sur la terre Van Diemen, aux îles Macquarie, Auckland, Campbell, à la Nouvelle-Zélande, etc.

Les Français ont établi leurs stations à Pékin au Japon, à Saïgon, à l'île Saint-Paul et à l'île Campbell. Toutes ces stations astronomiques sont munies de fortes lunettes nouvellement confectionnées à cet effet, et dont l'objectif n'a pas moins de vingt centimètres de diamètre.

Quel est le but de ces grands efforts? Pourquoi cet empressément des grandes nations civilisées à connaître un phénomène astronomique? C'est qu'il s'agit de mesurer la distance qui sépare la Terre du Soleil qui est encore imparfaitement connue. Le passage de Vénus n'ayant lieu que par période de quatre-vingt-douze ans, suivie d'une autre période de huit ans, on veut profiter de la circonstance afin de résoudre un problème qui a divisé les astronomes de tous les pays.

Le passage de Vénus sous le Soleil durera quatre heures et demie environ. Or, pendant ce temps, qui est assez long, on a l'espoir d'obtenir au moins cent épreuves photographiques montrant la planète se détachant en noir sur le disque solaire.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 1^{er} au 6 décembre 1874.

Mathématiques élémentaires. 4 Barbier, 2 Reynes.

Philosophie. 1 Rougier, 2 Devaux.

Physique. 1 Rougier, 2 Devaux.

Thème Grec. 1 Labro, 2 Girardeau.

Mathématiques. 4 Valat, 2 Lagaspie.

Calcul. 4 Lescale, 2 Barbier.

Exercices Grecs. 1 Gay, 2 Rossignol.

Allemand. 4 Tinel, 2 Castagné.

id. 1 Tinel, C. 2 Mogniat.

Class. primaire. — Première division.

Lecture. 1 Delmas, 2 Gaston.

id. 4 Soulié, 2 Arbouys.

id. 4 Bénéch, 2 Delpech.

id. 1 Gaston, 2 Combes.

Enseignement spécial. — Deuxième année.

Narration. 1 Moles, 2 Alliet.

Comptabilité. 1 Belloc, 2 Soulié.

Année préparatoire.

Narration. 1 Garric, 2 Pasquiez.

Le censeur des Études, T. DURAND.

UN TRAITEMENT FACILE DE LA BRULURE.

M. Vinçot, missionnaire apostolique au Sutchoen oriental (Chine), écrit au rédacteur de la *Science pour tous*:

La brûlure et les atroces douleurs qui la suivent sont des choses connues de tout le monde, et on sait aussi combien il est difficile de les soulager. C'est donc rendre un véritable service que d'indiquer un moyen simple à la portée de tous, pour calmer immédiatement ces souffrances.

L'an dernier, ayant voulu fabriquer de l'ammoniaque et n'ayant point les ustensiles nécessaires, je me suis servi d'un vase de terre pour alambic et de bambous recourbés en place de tubes de terre. Un de ces tubes s'était obstrué, le vase servant d'alambic éclata et répandit son contenu tout autour de lui; un confrère qui se trouvait là eut le côté gauche de la figure couvert d'un lait de chaux bouillant. En lavant la figure, on enleva une partie de l'épiderme du front et des paupières; on craignait pour l'œil gauche. Les douleurs étaient si vives, malgré les toniques employés qu'un mal de tête assez violent et une réaction fébrile commençait à se manifester.

Après deux heures de souffrances, arriva un Chinois, qui, attiré par la nouvelle de l'accident, venait voir son curé. Sa première parole

fut pour dire qu'il se chargeait de faire cesser sur le champ les douleurs; nous eûmes de la peine à le croire. Mais incontinent, il prit une femme qui était présente de nous donner 30 ou 40 grammes de son lait, il humecta les endroits brûlés.

Quelle ne fut pas notre surprise quand nous vîmes la douleur cesser comme par enchantement sous ce simple lavage!

En moins d'une demi-minute, toute douleur avait si bien cessé, que l'œil gauche s'ouvrit, et s'en clignota, permit qu'on l'examinât à l'intérieur.

Toutes les heures au moins, surtout pendant le travail de l'inflammation où la chaleur était plus forte, il fallait renouveler le lavage au lait, qui avait toujours la même efficacité. Au bout de sept ou huit jours, toutes les croûtes étaient tombées.

Si nous n'avions pas eu ce moyen, je ne doute pas qu'une brûlure au deuxième degré couvrant une surface de 2 ou 3 centimètres carrés, aurait demandé au moins quinze jours pour se guérir, outre des douleurs cuisantes dans les premiers jours.

Je ne sais si le lait de vache vaut celui de femme; je n'ai pas eu l'occasion d'essayer, le lait de vache manquant en Chine; mais comme il y a partout des nourrices, le lait de femme peut se trouver facilement.

Pour la chronique locale, A. Layout.

Dépêches Télégraphiques

Paris, le 9 décembre, 5 h. m.

Le journal la France affirme que la gauche du Conseil municipal de Paris, comprenant que ses actes peuvent avoir une grande importance au point de vue politique, a décidé de porter M. Leveillé à la présidence.

Paris, 9 décembre, midi 45.

L'Officiel publie un décret convoquant les électeurs des Hautes-Pyrénées à élire un député, le 3 janvier, en remplacement de M. de Goulard.

Le centre-gauche nommera aujourd'hui son président, M. Périer et les partisans de la conjonction des centres portent M. Christophe; les autres portent M. Corne soutenu par M. Thiers.

Versailles, 9 décembre.

M. Corne a été élu aujourd'hui, président du centre gauche par 53 voix sur 63 votants.

Le petit nombre de membres qui ont participé à ce vote est significatif et rend assez vraisemblables les bruits répandus sur une nouvelle scission du centre gauche.

Versailles, 9 décembre.

La commission des lois constitutionnelles s'est réunie aujourd'hui. Elle a réglé, sur la proposition de M. Antonin Lefèvre-Pontalis, divers points laissés en suspens relativement à la composition du collège électoral sénatorial. Le projet relatif au Sénat étant définitivement arrêté, M. Dufaure a demandé à la commission de régler les questions relatives à son ordre du jour et de discuter si elle ne demanderait pas à la Chambre la mise à l'ordre du jour d'un des projets déposés par elle. La commission s'est ajournée à mercredi pour l'examen de cette question.

Versailles, 9 décembre, soir.

La lettre publiée ce matin par le *Journal des Débats* sur l'organisation des pouvoirs et le vote des lois constitutionnelles est très remarquable. On y voit une avance conciliante des républicains conservateurs.

Bourse de Paris.

Paris, 10 décembre 1874.

Rente 3 p. %	62,65
— 4 1/2 p. %	89,25
— 5 p. %	99,35

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesses, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,811.

M. le curé A. Brunelière, d'une *Dyspepsie* de huit ans, et après que les médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure N° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). Monsieur. — Dieu soit béni ! la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes.

J. COMPARET, curé.

Certificat N° 62,749.

HYDROPIE RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnés par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c. ; de 579 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE

DE TARN-ET-GARONNE

FORGES ET HAUTS-FOURNEAUX DE BRUNIQUÉL

Société anonyme : Capital 800,000 francs.

ÉMISSION DE 5,000 OBLIGATIONS

AVEC AFFECTATION HYPOTHÉCAIRE SPÉCIALE

Rapportant 18 francs d'intérêt annuel PAYABLES LE 1^{er} MAI ET LE 1^{er} NOVEMBRE

Remboursables à 500 francs en 50 ans

à partir du 1^{er} décembre 1875.

Ces Obligations sont garanties par une hypothèque sur les Forges et Hauts-Fourneaux de BRUNIQUÉL et sur les bâtiments dont la surface construite est d'environ 6,000 mètres, et sur le domaine de 20 hectares qui les environnent. Le produit des forges et hauts-fourneaux est évalué, selon rapport d'ingénieur métallurgiste, à 390,000 fr., service des coupons et d'amortissement déduit.

PRIX D'ÉMISSION : 232 Francs

Payables 40 fr. en souscrivant....	Fr. 40
50 à la répartition....	50
50 fin janvier 1875....	50
50 fin février.....	50
42 fin mars et sous déduction du coupon de 9 fr. échéant le 1 ^{er} mai.....	33

Total 232 fr. somme nette à débours Fr. 223 Les souscripteurs qui se libéreront à la répartition jouiront d'une bonification de DEUX FRANCS.

En tenant compte de cette bonification et de l'intérêt échû sur le coupon du 1^{er} mai, le prix de l'obligation ressort à 227 fr. 50 c. ce qui constitue un placement de près de 8 0/0, non compris la prime de remboursement.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

LES JEUDI 10, VENDREDI 11 ET SAMEDI 12 DÉCEMBRE

A PARIS } Au SIÈGE SOCIAL, rue Clary, 7 ;
Chez M. Alfred PAZ, banquier, rue Grange Batelière, 46 ;
Au COMPTOIR CENTRAL DE PARIS, boulevard des Italiens, 9.

SONT REÇUS COMME ESPÈCES ET SANS COMMISSION

Toutes valeurs au cours moyen du jour, et tous coupons échéant en JANVIER prochain.

Envoyer les fonds en billets, mandats, coupons, chèques ou valeur de Bourse, par lettres chargées, ou verser au crédit de Alfred PAZ, dans toutes les Succursales de la Banque de France.

Crédit foncier de France.

Emission à 460 fr. d'Obligations communales

les de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

LA FEMME ET LA FAMILLE

et le Journal des jeunes personnes réunis.

Cadre du journal. — Ce journal, rédigé par les femmes les plus distinguées de la presse française et étrangère, est recommandé aux familles par de nombreuses approbations des plus hautes autorités morales.

Le cadre embrasse les conseils les plus sûrs d'éducation, d'instruction, d'économie domestique, d'hygiène, etc. Nouvelles et récits variés, histoire, littérature, bibliographie, résumés des publications utiles, travaux de familles, nouvelles industries féminines, embellissement de la maison, enfin, tout ce qui peut intéresser une femme ou une famille.

Annexes. — Gravures de modes, élégantes autant qu'irréprochables, patrons nombreux découpés ou imprimés, dessins de broderies, de crochet, de tapisserie, les plus variés et les plus utiles ; gravures artistiques, aquarelles, musique, etc., etc.

Primes et autres avantages. — Toutes les abonnées recevront cette année, en prime gratuite : une magnifique aquarelle à encadrer, — un bon pour portrait photographique gratuit, — 4 jeux de famille nouveaux et variés, — 4 gravures exécutées par les meilleurs artistes de Paris, etc. ; chaque numéro du journal porte une liste nombreuse d'objets de toute sorte à prix très réduits pour les abonnées.

Prime exceptionnelle pour 1875. — Deux magnifiques imitations de peinture à l'huile, gracieuses scènes de famille (LA LEÇON et LA RÉCRÉATION), avec encadrements en bois et carton-pierre dorés de 45 centimètres sur 42, sont offertes aux abonnées au prix de 4 fr., emballage compris.

Un bureau gratuit de commission assure aux abonnées de fortes remises sur les objets achetés d'après leurs ordres dans les meilleurs magasins de Paris. Celles qui favorisent la propagation du jour-

nal jouissent d'avantages tout à fait exceptionnels.

Conditions d'abonnement. — Ce journal paraît en deux éditions : l'une mensuelle, dont l'année se compose de douze magnifiques livraisons de quarante pages grand in-8° à deux colonnes paraissant le 1^{er} de chaque mois. La seconde édition paraît tous les samedis en livraisons de seize grandes pages en doubles colonnes, qui forment dans l'année deux forts et magnifiques volumes.

Les prix de l'abonnement annuel sont les suivants : Edition mensuelle, 6 francs ; avec annexes de modes et travaux, 12 francs. Edition hebdomadaire, paraissant tous les samedis, avec annexes plus nombreuses, 18 francs. Semestre, 10 francs.

Adresser un mandat sur la poste à l'ordre de M. A. VITON, gérant de LA FEMME ET LA FAMILLE, 82, rue Bonaparte, à Paris.

AVIS

M. PRAYSSAC, notaire à DURAVEL (Lot), désire trouver un successeur. Toutes les facilités seront accordées.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, paraissant le samedi de chaque semaine, donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot, frères, fils et Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layroux

A VENDRE

Pour cause de Départ prochain, LA LIBRAIRIE CLASSIQUE, RELIGIEUSE, ET LITTÉRAIRE

CALMETTE, FILS

A CAHORS.

Cette librairie qui a au moins 150 ans d'existence, se recommande par sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés.

Facilités pour le paiement. — L'offre même de bonnes garanties suffiraient pour traiter.

Vient de paraître

LES VIGNOBLES

PAR A. DUBREUIL

1 vol. in-12 avec 7 cartes et 384 figures dans le texte, prix 6 fr. par la poste 6 fr. 85. — Calendriers à effeuiller, Agendas de poche et de cabinet pour 1875. Articles de bureau, Commission en librairie.

AVIS

M. AUZERAL, ancien agent-oyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge : de l'arpentage des propriétés ; des expertises et des partages de famille ; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Eglise ; il est visible tous les jours.

PILULES GOURMANDES CAUVIN

VÉGÉTALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B^o de 30 pil. : 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitienues ; Feux d'artifices.



EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layroux, rue du Lycée, à Cahors.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETTE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut ; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale ; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse ; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, forme 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins ; — le TOME III, complet ; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; alons et devant d'autel brodé or.